

**BELZ**

Taille du bar. Les pêcheurs plaisanciers quittent l'Unan

L'association des pêcheurs plaisanciers (APPB) claque la porte de l'Union nationale des associations de navigateurs (Unan), à laquelle ils étaient fédérés depuis plus de cinq ans. En cause : la signature, contestée et sans le consentement des mandants, au règlement portant de 36 à 42 cm la taille minimale de capture du bar (1). Et ceci uniquement pour les plaisanciers, puisque les professionnels continuent à le pêcher à 36 cm. L'APPB reproche au nouveau

règlement de ne pas tenir compte de secteurs comme la ria, où peu de bars atteignent les 42 cm requis. Dès lors, beaucoup de pêcheurs risquent de renoncer à leur loisir.

L'Unan avait justifié sa signature comme une contrepartie évitant quotas ou permis. Or, d'après l'APPB, ce permis devrait pourtant voir le jour très bientôt. Au pire, l'APPB aurait mieux accepté des quotas journaliers « pour limiter les prises et combattre le bracon-

nage », car, explique Bernard Boll, vice-président, dans le communiqué reçu hier, « le fond du problème est bien de limiter les pêches des plaisanciers jugées excessives ».

Un effet boule de neige ?

La décision du conseil d'administration de l'APPB devra encore être avalisée par l'assemblée générale, début 2014, mais déjà, Bernard Boll pronostique un effet boule de neige sur Gâvres, Locmi-

quélic, Port-Louis.

Locoal-Mendon avait déjà décidé de surseoir à son adhésion à l'Unan. Ces orientations marquent un pas de plus vers un collectif de défense plus localisé, évoqué en janvier dernier par Jean-Pierre Rius, président de l'APPB.

(1) L'autre fédération nationale, la FFPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), avait aussi signé ce règlement.